



Succession donation ou autre

Par Malou25

Bonjour

Je me permets de poser une question ici car mes parents âgés sont entrain de voir et de mettre certaines choses en place comme à la banque...mais ils voudraient aussi savoir comment se passe la succession pour leur maison afin que nous ayons le moins de frais possibles. Quelles sont les solutions? Coût du notaire pour faire ces papiers,? Merci de m'éclairer.nous sommes 2 enfants.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Selon la valeur de ce bien , une donation en nue-propriété peut être envisagée ... ou pas.

Par exemple si la maison vaut moins de 400 000 euros, c'est sans intérêt car non taxable.

D'autre part, se dépouiller de son vivant par des donations pour éviter des frais de succession (alors que la dépendance peut coûter très cher) n'est pas forcément raisonnable.

Par Malou25

Merci beaucoup pour cette réponse

Par ibert

Bonjour

Une solution, parmi d'autres, serait la donation de la nue-propriété, les parents gardant l'usufruit.

Pleine propriété = nue-propriété + usufruit

Usufruit = droit d'habiter, ou de louer en percevant les loyers.

La valeur fiscale de l'usufruit est fixée en fonction de l'âge des usufruitiers. Exemple : 75 ans ==> valeur du bien multipliée par 30 %.

Chaque parent peut donner à hauteur de 100000? à chaque enfant, sans droits à payer, et l'abattement est renouvelable tous les 15 ans.

Voir le notaire qui vous exposera les solutions les mieux adaptées.

Par Malou25

Merci beaucoup pour cette information